

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 août 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 8

Présents : 7

Absents : 1

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 20 août 2025 à 19hs00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

Etaient présents Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Madame Zoé Buckley, Monsieur Vincent Laloy, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez Monsieur Olivier Morelle

Absent-e-s excusé-e-s : Monsieur Denis Jeantet (pouvoir à Monsieur Gérard Clerc)

Absent-e(s) non excusé-e(s) : Néant

Quorum : 5

Convocation 12 août 2025

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

D2025 – 31 : subventions

Madame Marie-Thérèse Dejeu présente les demandes de subventions suivantes :

- Comité des Parents d'élèves Motz-Serrières
En fin d'année scolaire, le comité des parents d'élèves Motz-Serrières offre une calculatrice graphique, cadeau symbolique et utile, aux élèves de CM2 qui quittent l'école élémentaire. A ce titre, le Comité des Parents d'élèves Motz-Serrières sollicite une participation financière aux communes de Motz et de Serrières-en-Chautagne.
- Association Musics TransGénération
Monsieur Pascal Gallet, pianiste concertiste international, viendra au cœur de l'Espace Sport et Nature du Fier fin août pour donner un récital « ornithologique » et pédagogique
Pour l'organisation de ce concert, l'association Musics TransGénération sollicite une subvention communale. Le budget prévisionnel de cet événement est de 1 765 Euros, avec un engagement de partenaires privés à financer l'évènement à hauteur de 1 215 Euros,
- Les Allobroges Goshindo
L'Ecole d'Arts Martiaux « Les Allobroges Goshindo » de Seyssel propose différents cours dans différentes disciplines et accueille des adhérents de notre commune.
Cette année, ce club a pour objectif de présenter des licenciés aux championnats d'Europe de katas et de chanbara à Bazeilles (08) ainsi qu'aux championnats du monde de la World Kobudo Federation au Canada et sollicite à ce titre une aide exceptionnelle de la commune de Motz pour financer ces déplacements nationaux et internationaux.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'octroyer les subventions suivantes :
 - Comité des Parents d'élèves Motz-Serrières : 17 élèves x 15 € soit 255 Euros
 - Association Musics TransGénération : 300 Euros

- et de ne pas donner une subvention exceptionnelle au club « Les de verser à cette association, comme à toutes les associations qui o cette année, une subvention de 30 euros par adhérent résidant sur notre commune, sous réserve que leur bureau puisse nous communiquer, avant la tenue du prochain Conseil Municipal, la liste des personnes concernées.

Pour extrait conforme

Le Maire
Daniel CLERC



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEY

